

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 JUILLET à 19H00****PRESENTS :****Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

EXCUSEE AVEC POUVOIR :

Madame GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Le Maire, Guillaume FAUVET, préside et ouvre la séance à 19 heures.

Le Maire, Guillaume FAUVET, donne lecture des différents excusés, pouvoirs, ...

Le Maire, Guillaume FAUVET, rappelle que le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le quorum est alors atteint si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, soit 15 élus présents sur un total de 28 conseillers en exercice pour la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. L'appel étant terminé, le quorum fixé à 15 élus présents ou représentés est bien atteint.

Patrick BOUVARD est désigné en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 juin 2023.

1. Commande Publique :**1.1. Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjointes :**

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis, bons de commandes et marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le dernier Conseil Municipal en date du 7 juin 2023, et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

DATE	PRESTATAIRE	SIGNATAIRE	OBJET COMMANDE	HT	TTC
07/06/23	ALPES CONTROLES	G.FAUVET	Mission coordination sécurité et protection de la santé – Salle des fêtes - Dévoiement réseau chauffage urbain	1 430,00 €	1 716,00 €
02/06/23	PROMUSEUM	G.FAUVET	Rails et tiges d'accrochage pour tableaux - Mairie	646,50 €	775,80 €
13/06/23	COLAS	G.FAUVET	Reprise du trottoir allée Pablo Picasso	5 578,35 €	6 694,02 €
08/06/23	TORCHE DOMINIQUE	G.FAUVET	Sécurisation des ponts du chemin du Portail et du chemin de Luisandre	11 909,00 €	14 290,80 €
06/06/23	ESQ Consulting	G.FAUVET	Nettoyage des vitres sur les bâtiments communaux hors mairie	4 974,53 €	5 969,44 €
08/06/23	HYPERBOISSONS	G.FAUVET	Boissons pour cérémonie d'Adieu à la salle des fêtes	1 605,02 €	1 908,60 €

1.2. Marché de Travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la salle des fêtes –
Décision d'attribution du lot n°1 « Démolitions-Désamiantage » en date du 22/06/2023 :

N° pli	Désignation des groupements d'entreprises	Montant offre négociée (€ HT)	Note Prix (50 %)	Note valeur technique (50 %)	Note totale (sur 20)	Classement
1	SNEF (69-Bron)/BS Bâtiment (42-Le Chambon Feugerolles)	<i>Offre irrégulière</i>				
2	DANNENMULLER (Polliat)/JUILLARD Environnement (Ceyzériat)	242 611.38	8.18	8.75	16.93	2
3	STMD (St-Denis-lès-B)/DDTSL (Viriat)	198 425.39	10	9	19	1

2. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

N° DIA	Adresse	Usage	Statut
DIA00134423A0027	277 allée des Pommiers	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134423A0028	350A rue du Petit Montholon	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134423A0029	83 impasse Denis Girod	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134423A0030	80 rue des Moissons	Maison d'habitation	Non préemption

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions sus nommées.

1. Présentation de la feuille de route de la Police Municipale

Arrivée à 19h15 de Sylvie BULLIARD.

Le Maire remercie tout d'abord Carole SURGOT, policière municipale, pour le travail de prévention réalisé depuis son arrivée sur la commune le 1^{er} avril 2023.

Après les premiers mois de sa prise de poste, il apparaît nécessaire de définir une feuille de route. Cette dernière permet de développer la politique de sécurité de la commune sur les trois axes suivants : Sécurité – Proximité - Prévention.

Le lancement du travail de mutualisation avec les communes de l'aire urbaine (Bourg-en-Bresse, Péronnas et Viriat) a permis d'éclaircir les besoins et complémentarités.

La police municipale (PM) reste en étroite collaboration avec la police nationale sur la commune, chacun dans ses compétences respectives.

Pour mémoire, la coopération entre les PM des quatre communes de l'aire urbaine permettra de mobiliser des renforts sur des opérations ponctuelles telles que :

- les contrôles (vitesse, respect de priorité, contrôle de tonnage...),
- les actions de sensibilisation (en lien avec d'autres partenaires telle que la sécurité routière),
- la sécurisation de lignes de bus (collège notamment),
- les manifestations (parade du carnaval des écoles).

Dans ce cadre, la policière municipale de St-Denis-lès-Bourg pourra ponctuellement intervenir sur les autres communes.

Les PM des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas et Viriat sont équipées en terme d'armement.

Patrick BOUVARD, adjoint délégué à la Sécurité, **Ludovic BRESSIEUX**, directeur du pôle Technique-Logistique et Sécurité, et **Carole SURGOT** présentent par thématique les objectifs opérationnels déclinés dans la feuille de route, ainsi que les actions et moyens mis en œuvre pour les atteindre.

- **Principales missions récurrentes :**

- Écoles des Vavres et du Village : présence régulière aux entrées et sorties d'école pour s'assurer du respect du code de la route, des règles de circulation et de stationnement ; traversée des enfants de l'école du Village jusqu'au bâtiment Terre en couleurs (cantine). Proposition d'organiser une opération de sensibilisation en juin avec le pôle Sécurité routière et le concours d'agents de la PM de Bourg-en-Bresse.
- Traitement des demandes d'inscription au service « Opération tranquillité vacances » (OTV) pour sécuriser les habitations des demandeurs et limiter les atteintes aux biens.
- Créer un réseau de partenaires (police nationale, polices municipales, bailleurs sociaux, Avema/CRIP, CMP/CPA, etc.) permettant de répondre aux différentes problématiques auxquelles la commune est directement confrontée ou bien pour aiguiller les administrés vers le bon service.
- Police du stationnement : adapter l'usage de la voirie en travaillant par exemple sur la mise en place de zones bleues ; éviter le stationnement dangereux ou gênant.
- Gestion des problèmes de voisinage : définition de différents niveaux de médiation dans l'optique de développer le « Vivre ensemble ».

- **Missions ponctuelles :**

- Actions de sensibilisation (stupéfiants, alcool, internet et médias, etc.) par le biais de communication sur les réseaux sociaux.
- Contrôles de vitesse et de respect des priorités.
- Sécurisation des abords du collège et des lignes de bus pour faire respecter le code de la route et réduire les incivilités dans les bus.
- Gestion des procédures concernant les divagations d'animaux, les chiens catégorisés ou mordeurs, etc.
- Animation du réseau « Voisins vigilants ».

2. Convention avec le stand de tir d'Izernore pour l'agent de police municipale

Le Maire indique que les polices municipales des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas et Viriat sont équipées en termes d'armement.

Dans le cadre de la coopération entre les polices municipales des quatre communes de l'unité urbaine, par souci d'homogénéité, la policière municipale de Saint-Denis-lès-Bourg bénéficiera d'une dotation minimale de défense comprenant notamment d'une arme de poing chambrée pour le calibre 9 x 19.

Le Maire explique que l'autorisation individuelle de port d'arme de poing chambrée (catégorie B) pour le calibre 9 x 19 implique l'obligation de réaliser des séances de tir d'entraînement.

Dans un souci d'optimisation des coûts, il est proposé de conventionner avec le Stand de tir d'Izernore qui propose un tarif global intéressant aux communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas et Saint-Denis Lès Bourg.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

3. Adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF)

Le Maire explique que la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF) regroupe 3200 structures adhérentes, dont 85 % d'associations et 15 % de collectivités. Elle a pour rôle de défendre les organisateurs d'événements ou les bénévoles auprès des pouvoirs publics, en les aidant à se plier aux impératifs administratifs et à faire face à l'augmentation du nombre de contraintes juridiques. Elle les soutient dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs, culturels, artistiques, récréatifs et les met en relation avec les artistes et les prestataires du monde de la fête, qui peuvent ainsi se faire connaître sur le réseau national de la fédération.

L'adhésion (adhésion fédératrice) de la commune à la FNCOF permettrait de réduire le coût de l'adhésion des associations de la commune en lien avec la culture et la festivité à la FNCOF de 99 €/an à 42 €/an. Elle permettrait également à la commune de bénéficier de plusieurs avantages, tout comme les associations adhérentes : formations, assistance juridique, réduction auprès de la SACEM, appartenance à un réseau, fiches pratiques...

La commune étant membre de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), la cotisation annuelle à la FNCOF s'élève à 10 €/an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADHERE** à la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF) pour un montant annuel de 10€/an.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document afférent.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

1. Présentation de l'avant-projet définitif de création d'un parvis et de sécurisation du carrefour de la Mairie

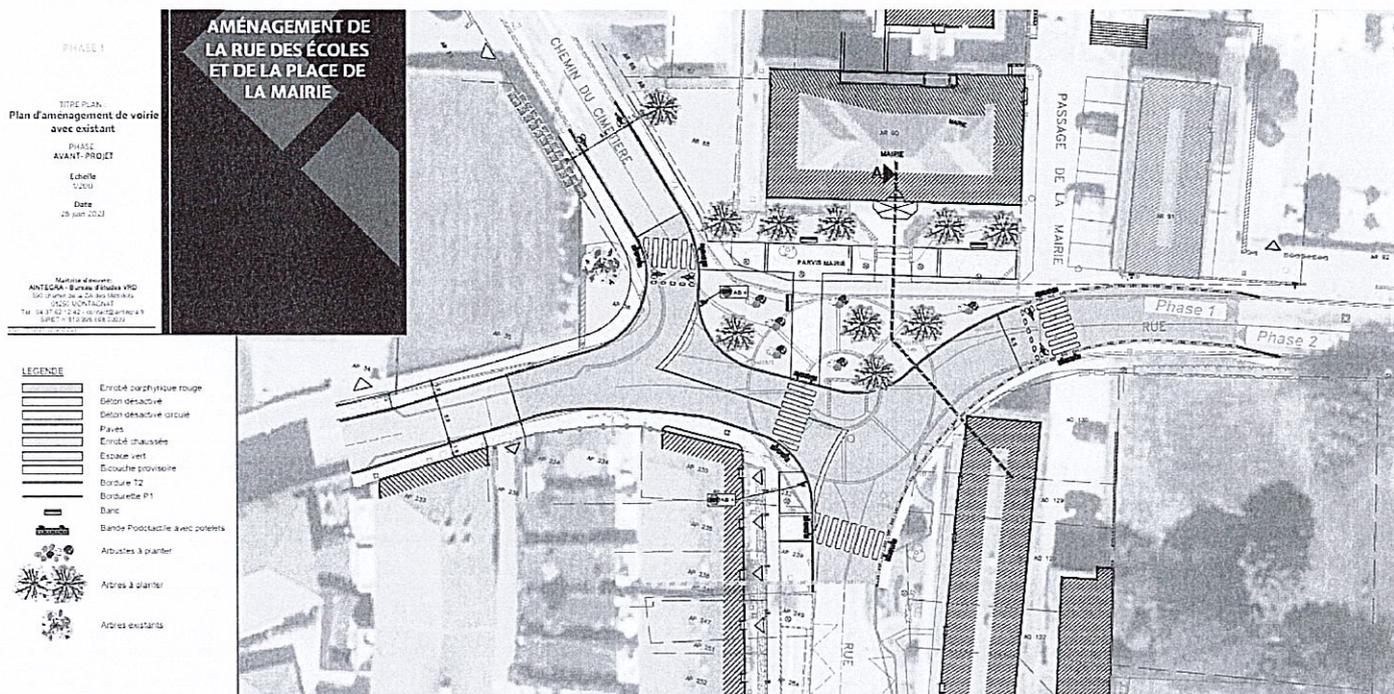
Patrick BOUVARD, adjoint délégué à l'aménagement et aux travaux, rappelle que le projet de sécurisation du carrefour de la Mairie et de création d'un parvis constitue la 1^{ère} phase de travaux

d'une opération d'aménagement global durable sur l'ensemble de la section « place de la Mairie - rue des Ecoles (jusqu'à l'esplanade de la future salle des fêtes) ».

L'aménagement de cette 1^{ère} phase répond aux objectifs suivants :

- Offrir un cadre de vie apaisé, donner une place prépondérante au paysage en intégrant ses fonctions dans le fonctionnement de l'espace public (ombrage, fraîcheur, gestion des eaux pluviales...),
- Prioriser les traversées modes doux au détriment des véhicules motorisés,
- Valoriser les abords de la mairie et de la salle des fêtes rénovée,
- L'itinéraire étant utilisé pour « shunter » les grands axes, il convient de limiter cette pratique.

Patrick BOUVARD présente le plan de l'APD élaboré avec le maître d'œuvre, AINTEGRA :



Fin de séance à 20 h 39

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le Secrétaire de séance,
Patrick BOUVARD